

Le 14 AVRIL 2016

DECLARATION LIMINAIRE  
concernant le compte-rendu du conseil municipal  
du 18 MARS 2016

Dans la mesure où d'une part la majorité municipale empêche systématiquement toute observation et rectification, du compte-rendu du conseil municipal en séance ; et d'autre part que les informations rapportées dans ledit compte-rendu sont vraiment trop peu détaillées eu égard aux enjeux et à l'information que nous devons aux administrés, nous avons décidé de faire cette déclaration liminaire que nous vous demandons de joindre au compte-rendu du conseil municipal de ce 14 AVRIL 2016.

Car il est en effet difficile pour le lecteur du CR du 18 MARS, de détecter qu'un débat a eu lieu sur les orientations budgétaires...

Nous observons que, notamment sur le point relatif à l'ancienne école, rien n'est mentionné sur vos multiples relances à propos d'éventuelles travaux. A l'esquisse de réponse de la première adjointe qui trouvait tout comme nous qu'il était prématuré de se prononcer le soir même sur un projet de cette envergure, vous avez répondu : « *Marion il faudra que tu m'expliques* » et en vous adressant à votre majorité : « *j'aimerais bien vous entendre* », etc

Il est vrai qu'à l'exception de Myriam BACHET et Didier MANSOT, personne ne s'est exprimé sur le sujet.

Nous avons d'ailleurs interprété votre attitude comme une certaine pression sur les membres du conseil municipal. Vous avez même osé à un moment dire qu'il faudrait tenir le budget (ce qui est totalement contradictoire avec ce qui a été présenté), allant même jusqu'à évoquer une espèce de mesure de rétorsion lorsqu'en vous adressant à Didier Mansot vous avez dit qu'on pouvait aussi réduire les travaux sur le village de la Frénière.

Ce à quoi Didier MANSOT vous a répondu : « *Il faudrait arrêter les enfantillages. J'ai toujours dit, concernant ces travaux, qu'il fallait prioriser le problème d'écoulement d'eau* ».

Vos propos trahissaient votre intention qui est aujourd'hui déclinée dans les pièces jointes. Il n'y aura pas d'enfouissement des réseaux souterrains et ce sans autre forme de réflexion...

Nous notons d'ailleurs, qu'en faisant allusion à la lettre adressée à propos de ces travaux à l'ensemble de la majorité municipale par Didier MANSOT, vous avez dit vouloir prendre en compte la nécessité de faire des renvois d'eau, que ce n'était pas très cher, autour de 500€ le renvoi.

Rien de cela n'est inscrit dans le compte-rendu.

Pour ce qui est de l'avenir de l'ancienne école, voici les réponses que nous vous avons faites :

- Que si la toiture était déficiente au point que les infiltrations d'eau menace la structure du bâtiment, il fallait prendre des mesures d'urgence.
- Nous vous avons demandé de consulter les mottants pour faire des propositions sur l'avenir de ce bâtiment. Vous l'avez bien fait en début de mandat pour leur demander de proposer un logo pour le papier à entête de la mairie. L'avenir de se bâtiment publique ne mérite t-il pas d'associer les administrés à cette réflexion ?
- Nous avons proposé que la destination de ce bâtiment soit aussi réfléchi dans le cadre de la com. com., estimant qu'il pouvait avoir un intérêt inter-communautaire
- Nous avons proposé notamment que soit étudié la réalisation d'une auberge de jeunesse, avec au dernier étage le maintien de logements comme s'est le cas actuellement
- Nous avons insisté sur le fait qu'il fallait une réflexion approfondie, notamment sur le transfert de la mairie que vous nous présentéee comme validée dans le compte-rendu.
- Nous avons proposé la création d'un groupe de travail sur le sujet

Si aucun membre de votre majorité ne vous a soutenu ou n'a fait de proposition allant dans votre sens, ce qui vous a quelque peu courroucé, nous estimons cependant que les non dits pouvaient avoir valeur de doute sur les propositions du maire.

Nous avons indiqué que ce sujet ne pouvait être traité à la légère. Chaque investissement sur les bâtiments communaux doit être pesé et réaliste, ce qui implique de bien cibler l'usage des bâtiments municipaux pour les administrés et le territoire.

Faut-il à tout prix vouloir y construire la nouvelle mairie à l'heure ou se profile la fusion des communes ?

Faut-il avancer comme argument la nécessité de créer un local archive à l'heure de la dématérialisation des documents dans toutes les administrations ?

Le projet demande quand même d'ores et déjà réflexion, surtout s'il est en concurrence financière avec d'autres projets .

Enfin, nous pensons qu'il est fait une certaine confusion dans nos demandes sur le budget. Nous avons réclamé :

- la création d'une ligne budgétaire spécifiquement dédiée à la transition énergétique (c'est dans ce cadre que le projet des toitures photovoltaïque, soutenu par le PNR a été évoqué. Et c'est à ce moment là qu'il a été indiqué que si la toiture de l'ancienne école devait être réparée en urgence, il y avait peut-être une opportunité avec ce projet qui est largement financé et s'inscrit dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre qui devrait préoccuper notre municipalité au premier chef.
- Que l'on abonde un budget prévisionnel pour l'isolation de la salle des fêtes et locaux actuels de la mairie (ce qui pourrait d'ailleurs là aussi cadrer avec le projet de territoire à énergie positive)

En effet, rien dans les propositions n'acte une volonté de s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique

Tout ceci ne ressort pas du tout dans le CR du dernier conseil municipal, notamment le fait que vous passiez, en priorité, la rénovation, de l'ancienne école, au détriment des locaux actuellement utilisés par la municipalité.

Nous avons rappelé que la salle des fêtes était très utilisée et que la première réflexion à lancer devait concerner ce bâtiment.

Mener à bien des projets de cette envergure nécessite une large concertation et une réflexion. C'est de l'argent public dont il s'agit et d'investissements que nous souhaitons utiles pour l'intérêt public.

Enfin, il n'y a eu aucun compte rendu des commissions qui se sont réunies pour parler du projet du cimetière. Dans ce cadre, nous avons demandé que l'on étudie la possibilité récupérer à terme les déchets verts. Aucune trace de nos demandes ou observations.

Myriam BACHET / Didier MANSOT